

Être utile aux territoires et à ses habitants, c'est poursuivre notre engagement historique pour la santé.

La CEPAC est le premier financeur privé des établissements de santé sur ses territoires, avec 90 hôpitaux et cliniques accompagnés.

Elle porte plus d'1 milliard d'euros d'encours de crédits sur la filière et accompagne au quotidien près de 8 000 professionnels de santé.



Caisse d'épargne CEPAC - Banque coopérative, membre de la
 Caisse d'épargne de France, 100 rue de la République, 13000
 Marseille, France. Numéro de téléphone : 09 70 00 00 00
 Numéro de fax : 09 70 00 00 01. Site internet : www.cepac.fr
 Centre professionnel agréé par le Centre National de la
 Coopération Bancaire (CNCC) - 100 rue de la République,
 13000 Marseille - France. Numéro de téléphone : 09 70 00 00 00
 9 2219 La Palmyre - Details photos - Adrien Sestak - Olympe
 Marescaux



N°51 & 52 - Semaine du 20 décembre 2024 au 2 janvier 2025 - 1,40 euro

Haute-Provence INFO

HEBDOMADAIRE HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES - 88^e année



FORCALQUIER & PAYS



**MONTGOLFIÈRES
AU DÉPART, UN HOMME
JEAN-MARC CULAS**

TOURISME



**LA SAISON HIVERNALE
LANCÉE DEPUIS
LE SAUZE-SUPER SAUZE**

En raison des fêtes de fin d'année, ce numéro est le dernier de 2024. Rendez-vous le 3 janvier. Bonnes fêtes à nos chers et fidèles lecteurs.

R 99 929 - 245152 - F : 1,40 euro - 0

E.Leclerc Manosque

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES !

• RENDEZ-VOUS EN MAGASIN LES DIMANCHES DE 8H30 À 20H

22 & 29.

Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euros hors taxe pour l'année 2024.

AVIS AU PUBLIC
Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE BARCELONNETTE
ENQUÊTE PUBLIQUE sur la Modification n°1 du PLU

Par arrêté municipal n°350/2024 du 21 Novembre 2024, Le Maire de **Barcelonnette** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

M. Michel MILANDRI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du Tribunal Administratif de Marseille par décision du 18 Novembre 2024.

L'enquête se déroulera à la mairie du Lundi 16 Décembre au Lundi 30 Décembre 2024 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture les de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00) pour une durée de 15 jours. Le dossier est consultable sur un poste informatique et sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

<https://www.ville-barcelonnette.fr/modification-n-1-plu.html>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

• Lundi 16 Décembre 2024 de 9h à 11h30h et de 13h30 à 16h

• Vendredi 20 Décembre 2024 de 13h30 à 16h

• Lundi 30 Décembre 2024 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h (Clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Mairie de **Barcelonnette** - A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique **M1 PLU** - 1 Place Valle de Bravo - **04400 BARCELONNETTE** ou par mail : enquetepublique@ville-barcelonnette.fr

Ces observations et propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site Internet pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet de Modification du PLU est M. Yvan BOUGUYON, Maire. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de l'enquête.



Le Maire Yvan BOUGUYON

LES 4 SAISONS

Société par actions simplifiée

au capital de 100 euros

Siège social : 3 RUE BEAU DE ROCHAS,

04000 DIGNE LES BAINS

951 708 015 RCS MANOSQUE

Aux termes d'une décision du Président en date du 27/11/2024, il résulte que :

- Madame Farha BELIOUZ épouse SATHAOUI, demeurant 34 Chemin du Moulin 04000 DIGNE LES BAINS, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Abdelfatah RHLOUCH, démissionnaire.

POUR AVIS Le Président

GAEC « DU PAILLON »

Groupement Agricole d'Exploitation en

Commun agréé

au capital de 142 200,00 €

Siège social : Le Chaffere

04860 PIERREVERT

817 921 273 R.C.S. MANOSQUE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 10 décembre 2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé :

Monsieur Christian GIVAUDAN et Madame Catherine CANIVET

Demeurant : 28 chemin de Sainte Tulle lieu-

dit Le Chaffere - 04860 PIERREVERT

comme liquidateur de la société dissoute, en lui conférant les pouvoirs les plus éten-

due pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le solde entre les associés, dans la proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé : Le Chaffere - 04860 PIERREVERT

Dépôt légal : RCS MANOSQUE

Pour avis, le liquidateur.

DevenER SAS en liquidation au capital de

1 000 € Siège social : 320 chemin des Pey-

roulets 04100 Manosque 829114925 RCS

Manosque L'AGO du 21/10/2024 a approu-

vé les comptes de liquidation, a donné quit-

us au liquidateur, l'a déchargé de son man-

dat et prononcé la clôture des opérations

de liquidation à compter du 10/12/2024.

Dépôt au RCS de Manosque

GAEC de Paradis

Capital social : 181 200,90 euros

Siège social Campagne Paradis,

04110 Reillanne

378 303 861 RCS Manosque

Avis de dissolution

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2024, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée du GAEC de Paradis à compter du 1^{er} décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Le GAEC de Paradis a nommé en qualité de liquidateurs Messieurs Patrice BRUN et Gilles BRUN et leur ont conféré les pouvoirs



Préfecture
 Secrétariat général
 Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS AU PUBLIC
Enquête publique unique sur le territoire de la commune de Jausiers

Mise en conformité des captages du forage de Breissand, du champ captant de Lans et des sources de Sanières

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2024-302-007 du 28 octobre 2024, sur le territoire de la commune Jausiers, à une enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine
- la déclaration de prélèvement d'eau
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages du forage de Breissand, du champ captant de Lans et des sources de Sanières

Cette enquête publique unique comprend une enquête parcellaire, les propriétaires intéressés sont invités à se faire connaître auprès du commissaire-enquêteur.

Celle-ci est organisée pendant 24 jours consécutifs, du 17 décembre 2024 à 13h30 au 9 janvier 2025 à 16h30.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront consultables en mairie de Jausiers (sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles) :

• lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;

• mardi et jeudi de 8h à 12h.

Le public peut consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser, par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Jausiers (Square Séola Arnaud, 14 av. des Mexicains, 04850 Jausiers) ou par messagerie à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

M. Michel INGRAND, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Marseille.

Il sera présent afin de recevoir les observations du public en mairie de Jausiers aux dates et heures suivantes :

Date	Heures
17/12/24	13h30 à 16h30
03/01/25	9h30 à 12h30
09/01/25	13h30 à 16h30

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès du préfet des Alpes-de-Haute-Provence dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique Publications/Appels à projet - Consultations/Enquêtes publiques, autorisations et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune de Jausiers. Le dossier est également disponible sur le site internet de la ville de Jausiers qui est à l'adresse www.ville-jausiers.fr.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Jausiers ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique Publications/Appels à projet - Consultations/Enquêtes publiques, autorisations et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune de Jausiers.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet prendra par arrêté préfectoral, soit une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Campagne de Paradis, 04110 Reillanne.

Le dépôt des actes et autres pièces greffés à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Manosque.

Pour Avis Le liquidateur.

La location gérance du fonds de commerce de Bar, débit de boissons, PMU sis et exploité au : 150 avenue Frédéric Mistral 04100 Manosque

Confiée par acte SSP du 18/12/2018 par SANDALF, SAS au capital de 8 000 €, ayant son siège social 256 av georges pompidou Résidence le Plein Ciel 04100 Manosque, 451 682 959 RCS de Manosque à JELYCT, SAS au capital de 100 €, ayant son siège social 150 av frederic mistral 04100 Manosque, 844 477 281 RCS de Manosque, a pris fin le 20/11/2024.